

Formalités douanières, transport de marchandises Espagne

Les documents suivants sont exigés :

Pour le transporteur

- licence communautaire, autorisation CEMT, ou autorisation bilatérale ou de transit;
- permis ADR.

Pour le chauffeur

- passeport ou carte d'identité;
- permis national ou international de conduire;
- attestation de conducteur pour conducteurs de pays tiers conduisant des véhicules immatriculés dans l'UE;
- feuille d'enregistrement AETR (disque du tachygraphe);
- certificat de formation ADR.

Pour le véhicule

- permis national ou international de circulation;
- carte verte internationale d'assurance;
- justificatif de la visite technique périodique;
- certificat d'agrément ADR;
- attestation de conformité ATP;
- sigle indiquant le pays d'origine du véhicule;
- dans le cas d'un véhicule en location, copie du contrat ou du justificatif de location.

Pour le transport

- lettre de voiture CMR;
- document "T" (transit communautaire), ou carnet TIR;
- document de transport ADR, déclaration de l'expéditeur, consignes de sécurité ADR;
- certificat de nettoyage du conteneur.

Sources: IRU, 2004
ASTIC, janvier 2004